

19.01.2012

## **CP: Pour le marché du lait comme pour la finance :**

### **Sans règles claires, rien ne va plus ! Piste de solution pour l'approvisionnement laitier en Europe**

*Hamm / Berlin, le 19 janvier 2012* : La problématique des dettes publiques et la crise financière internationale en apportent la démonstration éclatante : la libéralisation des marchés nous entraîne en eaux troubles et plonge la finance dans une crise profonde. Les mêmes dérives sont observées sur le marché du lait, où les tensions sont, d'ores et déjà, exacerbées et la dérégulation prévue, passant notamment par l'abolition des quotas en 2015, ne fera que nous rapprocher de l'abîme. Suivant la tendance, les prix demeurent extrêmement bas et s'accompagnent d'abruptes variations et d'une dépendance accrue des producteurs de lait envers les conglomérats laitiers et les banques. Des règles claires sont nécessaires dans le souci de garantir un fonctionnement sain du marché.

En l'absence de surveillance financière efficace, de transparence et sans une bride passée aux spéculateurs nuisibles, le secteur de la finance vacille. De la même manière, la filière laitière présente de profonds déficits structurels, qui exigent la mise en place de mesures d'envergure. Dans les circonstances actuelles, les agriculteurs ne disposent d'aucun pouvoir de négociation et se trouvent, dès lors, dans l'incapacité d'aligner de façon ciblée leur offre sur la demande émanant des consommateurs.

#### ***Enseignements et solutions pour le marché du lait***

Afin de renforcer leur position à la table des négociations et faire face aux transformateurs, tant les sociétaires de coopératives que les producteurs qui livrent aux laiteries privées doivent avoir la possibilité d'adhérer à une organisation de producteurs qui négocie en leur nom. Une telle organisation de producteurs doit être autorisée à peser, sur le marché, du même poids qu'une laiterie.

**Dans le souci de permettre, tout au long de la filière, un alignement de l'offre sur la demande, il convient, en outre, d'instaurer une agence de surveillance dont la mission consisterait en un relevé des données capitales telles que les coûts de production, les prix et la quantification de l'offre et de la demande. Sur la base de ces données, l'agence procéderait à un calcul des ajustements de volumes ; en d'autres termes, elle calculerait le volume de production nécessaire afin a) d'aligner l'offre sur la demande, b) de garantir le paiement d'un prix rémunérateur au producteur de lait et c) de proposer au consommateur un juste prix pour ses produits laitiers.**

#### ***Spéculation à haut risque***



European Milk Board asbl  
Rue de la Loi 155  
B-1040 Brussels/ Belgium  
  
Tel.: +32 (0)2 808 1935  
Fax: +32 (0)2 808 8265  
office@europeanmilkboard.org  
www.europeanmilkboard.org



La spéculation a provoqué des fluctuations dévastatrices dans le secteur de la finance. Nul ne sait si le marché se remettra de telles turbulences. Spéculer sur des denrées alimentaires comme le lait relève de l'irresponsabilité. Selon la Banque mondiale, entre les seuls mois de juin 2010 et avril 2011, un « tsunami silencieux », du nom donné par les experts mondiaux de l'alimentation aux dangereuses hausses de prix imposées sur les denrées de base par des spéculateurs agissant sur les bourses à terme des denrées alimentaires, a précipité dans la misère quelques 44 millions de personnes.

Le bon fonctionnement des marchés du lait et de la finance doit être restauré. La confiance des citoyens envers les marchés est fortement ébranlée. A l'avenir, il faudra apporter la preuve que ces marchés peuvent fonctionner dans l'intérêt des citoyens. Des règles claires s'avèrent, par conséquent, indispensables!

**Contact** : Relations presse EMB : Silvia Däberitz (DE, EN, ES): 0049 2381 4361  
200

[Communiqué en pdf](#)

[Photos de la conférence de presse en galerie](#)



European Milk Board asbl  
Rue de la Loi 155  
B-1040 Brussels/ Belgium  
  
Tel.: +32 (0)2 808 1935  
Fax: +32 (0)2 808 8265  
office@europeanmilkboard.org  
www.europeanmilkboard.org

